

## **Compte-rendu FSU du groupe de travail DGAFP du 13 avril sur les rémunérations dans la fonction publique.**

Le groupe de travail a été introduit par le Ministre de l'Action et des Comptes publics, également en charge de la Fonction publique. Il a voulu préciser d'entrée qu'il n'était pas possible d'aborder la question des carrières et des rémunérations avec « une approche strictement comptable, car il en va de l'avenir des services publics ». Toutefois, il a listé les éléments de contexte autour de ce qu'il a appelé des « grands constats » :

Concernant les finances publiques : un déficit à 5,1 % du PIB en 2025 et une trajectoire visant les 4,6% pour l'année prochaine. Les taux d'intérêt sont durablement élevés. Mais tout ceci n'entame pas la détermination gouvernementale à vouloir « consolider les finances publiques ».

Le ministre a affirmé que la crise actuelle et l'évolution des tarifs des énergies posent des enjeux conjoncturels qui évoluent chaque jour et sur lesquels le gouvernement est très attentif. Il a insisté sur le fait que ceci ne devait pas détourner des enjeux structurels. L'exercice autour de ces GT est donc d'aboutir à un diagnostic susceptible d'alimenter le débat des prochaines élections. Le risque est que, sinon, les agents soient les oubliés du débat voire les boucs émissaires. Le ministre a ajouté que c'était une condition pour pouvoir déployer les choses ensuite.

Concernant les grilles, déroulés de carrière et perspectives de progression, le ministre constate l'évidence :

- les grilles sont tassées et c'est problème majeur de reconnaissance, de déroulement des carrières et d'attractivité ;
- la composante indemnitaire a pu être dynamique, mais est devenue de ce fait illisible, car produisant un empilement de strates de rémunération, des difficultés à anticiper, crée des risques d'inégalités entre les agents.

Certes, en moyenne, les rémunérations de la fonction publique sont supérieures au privé mais ce n'est pas comparable, et plus on monte dans les qualifications, plus c'est défavorable à la fonction publique.

Pour le ministre, il y a un vrai problème de structure et de reconnaissance des parcours. Il y a un effet de concentration de la rémunération en fin de carrière et un effet de report de l'effort sur les débuts alors que les besoins (en matière d'installation, de logement, de famille) sont plus élevés en débuts et milieux de carrière. Le modèle est construit sur les 6 derniers mois.

Pour le ministre, il y a aussi un problème de gouvernance et de pilotage des évolutions : la « strate indemnitaire » est pilotée de manière très déconcentrée ou décentralisée quand la « strate indiciaire » est, elle, au contraire très centralisée. Tout ceci enlève de la visibilité pour les agents et les employeurs.

Le ministre a conclu que cette situation nécessite donc une réforme de structure des rémunérations et de progrès pour les agents.

À noter que le ministre n'a donc annoncé aucune mesure générale d'urgence... ouvrant seulement la porte à des adaptations concernant le télétravail et les frais de mission... Sans annonce claire sur le sujet.

La FSU a répondu en pointant un constat un peu plus étayé que les remarques générales :

*« Monsieur le Ministre,*

*Depuis quelques années, plusieurs ministres sont passés, mais les représentants des personnels pour la plupart sont restés, vous connaissez notre pugnacité, mais connaissez-vous notre mémoire ?*

- A l'automne 2017, la décision est prise par le gouvernement de décaler le calendrier d'application des mesures de revalorisation des grilles indiciaires prévu par le protocole PPCR d'un an ;
  - Dès 2018, il reprend à son compte la politique de gel de la valeur du point d'indice qui devient alors un dogme...
  - 1<sup>er</sup> janvier 2018 : retour d'un jour de carence dans la fonction publique en cas de maladie.
  - 2019 : l'inflation sur 2018 est désormais établie à 1,9 %, mais... rien en matière salariale... A la place, la loi de transformation de la fonction publique qui s'en prend brutalement aux conditions de travail, d'organisation des services, à la démocratie sociale...
  - 2020 : L'inflation sur 2019 est établie à 1,1 %, rien !
  - ou plutôt c'est la crise sanitaire... Les agent·es publics sont salués, les soignant·es en première ligne, puis tous les autres qui organisent pour les usager·es, la continuité de l'accès à leurs droits, la continuité du service public... Pour solde de tout compte ? Une prime exceptionnelle, pas pour tout le monde, dont le versement est laissé à l'arbitraire des hiérarchies locales,
  - 2021 : L'inflation sur 2020 est de 0,5 %, le point d'indice est toujours gelé ... Au premier octobre, la hausse du SMIC oblige à remonter le minimum FP de l'indice majoré 309 à l'IM 340. C'est le début d'une politique de relèvement régulier du minimum FP qui va produire des effets de tassement des carrières faute de distribution uniforme de points additionnels sur l'ensemble de la grille indiciaire. 9 décembre le gouvernement annonce que le point d'indice restera gelé jusqu'à la fin du quinquennat...
  - 2022 : l'inflation sur 2021 est établie à 1,6 %, ; au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'indice minimum est fixé à l'IM 343, et il est de nouveau augmenté à l'IM 352 au 1<sup>er</sup> mai ; la crise inflationniste contraint à une mesure de dégel de la valeur du point à 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022
  - 2023 : l'inflation sur 2022 est établie à 5,2 % ; au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le minimum FP est porté à l'IM 353. Au 1<sup>er</sup> mai 2023, le minimum FP est augmenté à l'IM 361. Le point d'indice n'est augmenté que de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet, provoquant des réactions négatives d'une partie du gouvernement. Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est versée de manière dégressive. Elle produit des pertes de prestations sociales massives pour les collègues les moins bien rémunérés.
  - 2024 : l'inflation sur 2023 est établie à 4,9 % ; seulement 5 points additionnels sur l'ensemble de la grille sont appliqués au 1<sup>er</sup> janvier ; le minimum FP est augmenté à l'IM 366 à cette même date.
  - 2025 : l'inflation sur 2024 est établie à 2 %... Suspension sine die du versement de la GIPA... Elle aurait révélé l'ampleur du décrochage : autant paupériser encore plus... tant qu'à faire... ... Et tant pis pour les malades : amputation de 10 % de la rémunération en congé de maladie...
- Régulièrement, il a fallu toiletter les carrières en C et B pour relever les échelons passés sous le SMIC... Résultat : un tassement majeur (avec des progressions indiciaires de 1 point par échelons pour des débuts de carrières qui s'éternisent...
- 2026 : l'inflation sur 2025 est établie à 0,9 % et elle repart fort au premier trimestre 2026...L'indemnité différentielle est déclenchée au 1<sup>er</sup> janvier pour compenser le fait que certains échelons sont en dessous du SMIC... Si le SMIC augmentait de 2 % en juillet, il

dépasserait la rémunération de 10 échelons sur 11 dans le 1<sup>er</sup> grade du C, 5 sur 13 dans le 1<sup>er</sup> grade du B.

*Certes, il y a eu des mesures catégorielles qui ont amorti les effets de cette politique pour certains corps, mais Comment pourrions-nous conclure à autre chose qu'à une politique volontaire de **dévalorisation salariale** de la fonction publique ? Comment nier qu'elle aggrave les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la société ? Comment nier que cette politique hypothèque aujourd'hui l'avenir des services publics du fait de la crise d'attractivité ? Et que les agent.es faute de reconnaissance et lassés des attaques indignes contre leurs droits, par exemple sur les autorisations spéciales d'absence, sont en train de perdre confiance dans le pacte républicain ?*

*Il n'est pas trop tard pour changer complètement de pied, pour décider de s'appuyer sur la fonction publique et les services publics pour répondre aux défis qui sont devant nous en termes de cohésion sociale et d'environnement.*

*Nous souhaitons que les discussions qui s'ouvrent aujourd'hui conduisent à des décisions urgentes, avant 2027, intégrant à tous les niveaux la nécessité d'en finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, qui dégèlent du point d'indice, première étape d'un plan pluriannuel, aboutissant à l'attribution uniforme de 80 points sur l'ensemble de la grille indiciaire combinée à une revalorisation d'au moins 20 % de la valeur du point d'indice et d'indexer immédiatement celle-ci sur l'indice des prix à la consommation.*

*Nous demandons aussi que cessent les mesures vexatoires en directions des agent ·es qui n'ont rien fait pour qu'on les traite ainsi : ASA, TPT, CMO... tout comme les attaques contre les symboles des conquêtes du monde du travail comme la PPL sur le 1<sup>er</sup> mai et nous demandons solennellement que la CMP ne soit pas convoquée. »*

Le ministre s'en est allé après les premières expressions de chacune des OS se contentant de réponses très générales et vagues, sans aucune annonce ni engagement sur rien.

À son départ, les OS ont demandé une suspension de séance. Toutes ont décidé de quitter le GT et ont publié un communiqué commun.